

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 058626 NB INC.	Numéro de permis 2012600	Date d'inspection Le 28 avril 2022	
Nom de l'établissement Garderie ABC Deux		Numéro de téléphone (506) 857-8999	
Adresse 82 Drummond Street Moncton NB E1A 2Z2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux Lors de la visite; -des consentement dans les dossiers d'enfants ont été vérifiés aléatoirement. -la section d'affichage a été vérifié. -les lieux d'exploitation ont été vérifiés. -les espace de rangement ont été vérifier (produits toxiques verrouillés sous clé) Tout est conforme au moment de l'inspection.

original signé par Paula Morin	Le 28 avril 2022
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	Date

original signé par Carmelle Dupuis	Le 28 avril 2022
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Date